

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ
CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE



**ACTA
VISTA**
GroupesOS

Réveiller
les pierres,
Révéler
l'humain.

SOUTENEZ L'INSERTION PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTA VISTA, association à but non lucratif, a été créée il y a plus de 20 ans à Marseille, comme solution face au chômage.

Elle utilise la restauration du patrimoine bâti ancien pour remobiliser des personnes en situation de précarité vers l'emploi. La formation professionnelle est au cœur du dispositif, dispensée sur chantiers et en ateliers pédagogiques et mène à un titre professionnel. Ses chantiers sont de véritables écoles à ciel ouvert !

Les 3 leviers d'action :

- **Accompagner** à l'insertion sociale et professionnelle ;
- **Former** et **qualifier** les équipes ;
- **Sensibiliser** les plus jeunes aux métiers du patrimoine, par l'ouverture de nos chantiers.

450

PERSONNES ACCOMPAGNÉES VERS
L'EMPLOI CHAQUE ANNÉE

90%

DE QUALIFICATION À L'EXAMEN

+ 12 000

JEUNES SENSIBILISÉS
AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE
DEPUIS 2021

+ 40

CHANTIERS MENÉS
DEPUIS 2002

2/3

TROUVENT UN EMPLOI
OU UNE FORMATION



5 € GÉNÉRÉS

POUR 1 € D'ARGENT PUBLIC
INVESTI
(étude d'impact 2023)

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière a développé et mis à disposition des entreprises une nouvelle plateforme de fléchage : **SOLTÉA**

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés qui emploie au moins un salarié.

Vous pouvez choisir de verser ce solde à ACTA VISTA.

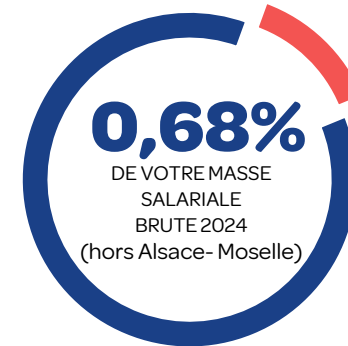
ACTA VISTA est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national.

**TRANSFORMEZ CETTE OBLIGATION FISCALE
EN UN INVESTISSEMENT D'AVENIR ET UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL**

Part principale*
0,59%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE À VOTRE OPCO DE
BRANCHE

► *Déclarée mensuellement



Solde
0,09%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE AUX BÉNÉFICIAIRES
QUE VOUS DÉSIGNEZ SUR



COMMENT EFFECTUER LE VERSEMENT ?

- 1 Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme **Net-entreprises**.
- 2 Fléchez le solde de votre taxe sur **Soltéa** au bénéfice d'**ACTA VISTA** dont le SIRET est : **441 024 718 00047**
- 3 Indiquez le pourcentage de votre soutien et validez votre choix.

Merci pour votre soutien !

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : contact@actavista.fr

EN 2025, LA TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS A PERMIS :

1 DE REMOBILISER ET ACCOMPAGNER NOS EQUIPES VERS L'EMPLOI

Via des ateliers de français langue étrangère, des ateliers numériques, des coachings en image de soi, des ateliers mobilités... Des immersions en entreprises, des *job datings*, un travail approfondi et personnalisé sur la stabilisation des parcours de vie. Le tout au bénéfice de **450 personnes** en situation de précarité. Objectif : emploi !

2 DE DISPENSER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE QUALIFIANTE

- 450 personnes formées sur chantier et en atelier pédagogiques
- 2 personnes sur 3 se qualifient à l'examen présenté (titre professionnel de niveau 3)
- 160 000 heures de formation métiers (maçonnerie, métallerie, menuiserie, maintenance du bâtiment)
- 450 personnes formées à la sécurité sur échafaudage
- Des formations complémentaires durant le parcours, via notre réseau de partenaires

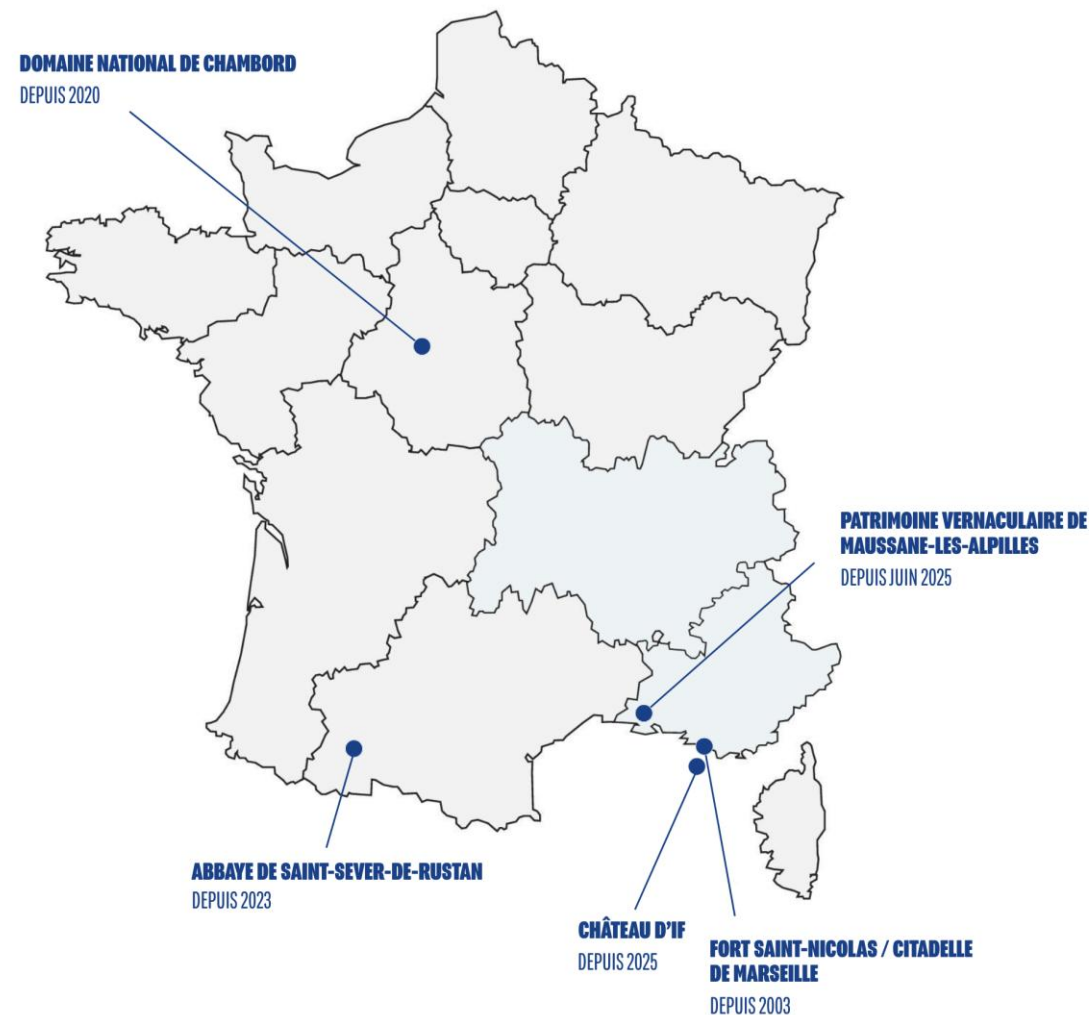
3 DE SENSIBILISER 1 800 JEUNES AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE ET DU BTP

Nos chantiers, lieux de transmission vivants, permettent aux plus jeunes de découvrir les métiers du bâtiment en observant des savoir-faire traditionnels à l'œuvre.

Visite historique, visite des chantiers et plateaux pédagogiques, ateliers métiers pratiques et collectifs.



VENEZ VISITER NOS CHANTIERS !



Merci pour votre soutien !

Pour toute question, vous pouvez nous contacter : contact@actavista.fr